

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil onze, le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du neuf février deux mil onze, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents :18 absent:1

Joseph PICHET– Nathalie CLOUET –Roger POULARD - Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - - Chantal GODET – Jean-Jacques HERVOUIN -Philippe JACQUES – Patrick MASSET - Véronique MARCHAND-SAVALLE - Tiphaine MAUSSION – Patricia MOREL – Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU - Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absent excusé : Daniel DAHIOT

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoir : Daniel DAHIOT à Christine HEBERT

11-1 Aménagement d'un giratoire sur la RD 95 – Répartition des amendes de police

Vu le dossier de l'aménagement d'un giratoire sur la RD 95 ;
Vu la suppression d'un carrefour accidentogène (sortie route de la Mandrie) ;
Vu l'aménagement piétonnier le long de la RD 95 entre les deux ronds points ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

SOLLICITE le Conseil Général pour une aide financière au titre de la répartition des amendes de police.

11-2 Lotissement du Trésor - réservations de lots

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;
Vu le courrier de Monsieur et Madame Olivier BLIN portant réservation du lot n°35 ;

Vu le courrier de Monsieur Didier LE BOUDER et Mademoiselle Lydia BOUCAULT portant réservation du lot n°26 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE la vente de ces lots du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

11-3 Budget principal – ligne de trésorerie

Considérant qu'il y a lieu de prolonger l'ouverture de crédit de trésorerie en augmentant son montant ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie de 1 500 000 € ;
RETIENT la proposition du Crédit Agricole, soit Index Euribor 3 mois moyenné majoré de 0,50% de marge ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant cette ouverture de trésorerie.

11-4 Budget principal – emprunt

Considérant qu'il y a lieu de contracter un emprunt d'un montant de 1 300 000 € pour financer les travaux de la salle polyvalente, du rond-point et des travaux de voirie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt d'un montant de 1 300 000 € suivant l'index variable Euribor 3 mois+ 0,53% de marge, pour une durée de 20 ans, avec une périodicité trimestrielle (Possibilité de passage à taux fixe à chaque échéance - Possibilité de remboursement par anticipation partiel ou total sans pénalité).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant cet emprunt.

11-5 Ouvertures de crédit

Vu les demandes de Monsieur le Trésorier de la Guerche de Bretagne, en attente du vote des Budgets Primitifs ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

DECIDE les inscriptions suivantes :

Budget Principal – Investissement – rond point :

- article 2315-26 +1 400 €

Budget Principal – Investissement – avances de 5% du montant total du marché avant le début des travaux (cf acte d'engagement) Rond-point

- article 238 + 25 000 €

«avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles »

CCAS

- article 657 362 + 4 200 €

« subvention CCAS »

11-6 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

APPROUVE les devis suivants (budgets investissements):

DIVERS		
Salle polyvalente – dommage ouvrage	SMABTP	taux de 0,8672 %
Remplacement Chauffe-eau – 11 rue du Dr Lebreton	SARL Marchand	621,54 € TTC
ASSAINISSEMENT		
Station d'épuration – remplacement d'un motoréducteur	MCI 35	1965,43 € TTC

11-7 Subventions aux associations

Vu les propositions de la commissions « sports, culture, loisirs » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

VOTE les subventions suivantes :

	Subvention 2011
Amicale des donneurs de sang	80,00 €
Amicale Laïque	854,10 €
APPEL	1 014,70 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 200,00 €
Bais Pêche Loisirs	196,80 €
Bibliothèque Culture et Loisirs	500,00 €
CCAS	4 200,00 €
Centre Social La Guerche	12 374,49 €
Centre Social La Guerche Contrat enfance jeunesse	10 243,58 €
CODEM	400,80 €
Club de l'espérance	360,00 €
Croix d'or	80,00 €
Course Pays de la Roche aux Fées	80,00 €
Cyclo Bais	100,00 €
Amicale des Secouristes	700,00 €
Association des accidentés de la vie - FNATH	40,00 €
Gaule Guerchaise	80,00 €
Gymnastique	742,00 € 350,00 €
OCCE Caisse des Ecoles	458,00 €
Prévention routière	80,00 €
Rando Bais	335,00 €
Restaurant du cœur	80,00 €

Société de chasse	117,60 €
	657,91 €
	21,59 €
AMDAFN	200,40 €
UNC AFN	300,00 €
US BAIS	
<i>foot</i>	1 470,00 €
<i>3 raquettes</i>	795,00 €
Les Bisounours	150,00 €
<u>ECOLES - FONCTIONNEMENT</u>	
CFA BTP 35	80,00 €
Chambre des métiers 35	150,00 €
Chambre des métiers 22 Ploufragan	50,00 €
chambre des métiers 22 Aucaleuc	40,00 €
IPSSA La Guerche	40,00 €
IPSSA Vitré	100,00 €
Lycée Professionnel Saint Yves	40,00 €
Lycée JB Le Taillandier	40,00 €
Lycés Sainte Thérèse	20,00 €
VOYAGE pour les élèves de primaire et collège 13,40€/el/jour - 16€/el/si nuit	
Collège St Joseph – La Guerche	846,00 €
Ecole Jacques Prévert- Bais	1 989,00 €
Ecole Notre Dame - Bais	2 172,00 €
<u>AUTRES</u>	
Solidarité Paysan 35	
Association "Les Jongleurs"	120,00 €
Zénith FM	45,00 €

Association rénovation du patrimoine religieux	80,00 €
Dojo Guerchais	192,00 €
Dojo Argentré du Plessis	12,00 €
TOTAL	44 277,97 €

11-8 Avenant au contrat Enfance Jeunesse – prolongation jusqu’au 31 décembre 2011

Le contrat Enfance Jeunesse des communes de Bais, Chelun, Eancé, Rannée et Vergéal ainsi que la Communauté de Communes du Pays Guerchais, arrive à échéance le 31 mars 2011. Vu la demande de la Caisse Nationale d’Allocations Familiales de prolonger le contrat pour le faire coïncider avec l’année civile.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouvel avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour le prolonger jusqu’au 31 décembre 2011.

11-9 Classement de la voirie de lotissement dans le domaine public

Conformément à l’article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l’opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Les services du SeTe de Vitré ont estimé que les voies du Lotissement du Parc à caractère de rues représentent 741 mètres linéaires.

Toutes ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :19 Présents :18

Voix contre :0 Votants :19

Abstentions :0

CLASSE la longueur des voies du Lotissement du Parc, 741 mètres linéaires dans le domaine public communal.

